

# COMMUNE DE VOGELGRUN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VOGELGRUN  
DE LA SEANCE DU LUNDI 25 mai 2020

Sous la présidence de Monsieur Charles THOMAS, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 17 heures 30.

Présents : Mmes BELLICAM Anaïs, HEITZLER Céline, HELFER Marilyne, KOERBER Isabelle, POUX Sandrine, SCHMITZ Françoise, VIEIRA Aurélie.

MM KLEIN Jan, LECOEUR Anthony, MAGINIEAU Christian, MEYER Steven, PASQUALINI Mirko, ROBELIN Matthieu, SCHMIDT Florent, WAGNER Alban

Absents excusés et non représentés :

Absent non excusé : -

Ont donné procuration : -

Sur proposition de Monsieur le Maire et au vu de la situation sanitaire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et prononce le huis clos.

## Ordre du jour :

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints et élection des Adjoints
4. Désignation des délégués à la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach  
*Lecture de la charte de l'élu local (article L212-7 du CGCT)*

L'an deux mille vingt, le 25 du mois de mai à 17 heures 30minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VOGELGRUN.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

MEYER Steven	KLEIN Jan	ROBELIN Matthieu
SCHMIDT Florent	HEITZLER Céline	MAGINIEAU Christian
BELLICAM Anaïs	PASQUALINI Mirko	POUX Sandrine
HELPER Marilyne	KOERBER Isabelle	WAGNER Alban
SCHMITZ Françoise	LECOEUR Anthony	VIEIRA Aurélie

## **1. Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. THOMAS Charles, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. SCHMIDT Florent a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

## **2. Élection du maire**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :  
Mme KOERBER Isabelle et M. MEYER Steven.

### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 15
- f. Majorité absolue ..... 8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PASQUALINI Mirko	15	quinze

#### **2.5. Proclamation de l'élection du maire**

M. PASQUALINI Mirko a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

### **3. Élection des adjoints**

Sous la présidence de M. PASQUALINI Mirko élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

#### **3.1. Nombre d'adjoints**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### **3.2. Election du premier adjoint**

##### **3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 15
- f. Majorité absolue ..... 8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAGINIEAU Christian	15	quinze

### **3.2.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint**

M. MAGINIEAU Christian a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

### **3.3. Election du deuxième adjoint**

#### **3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 14
- f. Majorité absolue ..... 8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BELLICAM Anaïs	14	quatorze

#### **3.3.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint**

Mme BELLICAM Anaïs a été proclamé(e) deuxième adjointe et immédiatement installé(e).

### **3.4. Election du troisième adjoint**

#### **3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 14
- f. Majorité absolue ..... 8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
POUX Sandrine	14	quatorze

### **3.4.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint**

Mme POUX Sandrine a été proclamé(e) troisième adjointe et immédiatement installé(e).

### **3.5. Election du quatrième adjoint**

#### **3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 3
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 9
- f. Majorité absolue ..... 5

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HEITZLER Céline	9	neuf

#### **3.5.2. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint**

Mme HEITZLER Céline a été proclamé(e) quatrième adjointe et immédiatement installé(e).

### **3.6. Observations et réclamations**

NEANT.

### **4. Désignation des délégués à la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach**

M. Mirko PASQUALINI Maire est désigné comme délégué communautaire, M. Christian MAGINIEAU, 1er Adjoint comme suppléant.

### **Lecture de la charte de l'élu local (article L212-7 du CGCT)**

**La séance est levée à 18h40.**

## Délibérations

1. Installation des conseillers municipaux.....2
2. Élection du maire .....2
3. Élection des adjoints .....3
4. Désignation des délégués à la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach.....5

**Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal  
des délibérations du conseil municipal de la commune de VOGELGRUN  
de la séance du 25 mai 2020**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
PASQUALINI Mirko	Maire		
MAGINIEAU Christian	1 <sup>er</sup> Adjoint		
BELLICAM Anaïs	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
POUX Sandrine	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
HEITZLER Céline	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
MEYER Steven	Conseiller municipal		
SCHMIDT Florent	Conseiller municipal		
HELPER Marilyne	Conseiller municipal		
SCHMITZ Françoise	Conseiller municipal		
KLEIN Jan	Conseiller municipal		
LECOEUR Anthony	Conseiller municipal		
ROBELIN Matthieu	Conseiller municipal		
KOERBER Isabelle	Conseiller municipal		
WAGNER Alban	Conseiller municipal		
CORRÈGES Aurélie	Conseiller municipal		